

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

AVIS N° 2025/26

adopté à l'unanimité des membres votants (13)

le 21 mars 2025

Objet : avis concernant la demande d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées des Sablières Ploux Frères pour la destruction de milieux de vie de l'Hirondelle de rivage à Vouvray (37)

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 et 2, et R.411-1 à 14 relatifs à la protection des espèces ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu la demande de dérogation présentée par les Sablières Ploux Frères ;

Considérant que la présence des nids d'Hirondelle de rivage est due à l'existence de fronts de taille créés par l'activité d'exploitation de carrière ;

Considérant que la destruction d'une partie des fronts de taille utilisés en 2024 est nécessaire à l'avancée de l'exploitation de la carrière ;

Considérant les mesures d'évitement partiel et de réduction prévues dans le dossier, et notamment le maintien, sur la durée d'exploitation, de fronts favorables à l'installation de nouveaux nids pour l'espèce ;

Considérant que, dans ces conditions, l'autorisation sollicitée ne nuira pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*) dans son aire de répartition naturelle ;

Le CSRPN émet un avis favorable sur la demande.

Le Président du CSRPN,



Guillaume VUITTON